
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi vingt-trois mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Ventron se sont réunis à la salle des fêtes communale, sur la convocation de Mme Brigitte VANSON, Maire.

Présents : Mme VANSON Brigitte, M. KESSLER Patrick, Mme VALENTIN Nadia, Mme HEITZ Céline, Mme ABEL Amélie, M. MARTIN Kevin, M. CUNY Christian, M. JEANDEL Pascal M. JEANDEL Charly, Mme GÉHIN Sylvie, M. PARMENTIER Régis, M. BROLIS Patrick, M. BRYLKA Cédric.

Pouvoirs : Mme LAPREVOTE Sylviane à M. JEANDEL Charly

Secrétaire de séance : Mme Céline HEITZ

Secrétaires administratives : Mme Nelly POIROT

La séance est ouverte à 18h30

Le P.V de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Programme de travaux 2021 et d'exploitation en forêt communale :

M. Cédric BRYLKA Conseiller municipal expose le programme de travaux en forêt à réaliser en 2021. Celui-ci a été validé par la commission forêt du 20/03/2021.

Après délibération, le Conseil Municipal de Ventron, à l'unanimité,

- approuve le programme des travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre en 2021 en forêt communale de Ventron,
- dit que les montants prévus et détaillés ci-dessous seront inscrits au budget 2021,
- autorise le Maire à signer les devis et contrats qui en découlent.

Travaux réalisés par les personnels techniques communaux :

- entretien des routes et pistes : 10 620.00 €
- entretien des chalets et des sites fréquentés 4 300.00 €

Travaux réalisés par l'ONF :

- travaux de maintenance parcellaire (peinture, débroussaillage) 5 130.00 €
- travaux sylvicoles divers (entretien des protections de sapin, dégagement manuel) 11 370.00 €
- travaux de coupe de végétation arbustive 8 430.00 €

Travaux d'exploitation réalisés par les entreprises :

- exploitation de bois de chauffage et grumes feuillues 17 600.00 €
- exploitation de bois façonnés résineux (hors maîtrise d'œuvre) 85 200.00 €
- Sécurisation bordure de route et forêt (hors maîtrise d'œuvre) 5 600.00 €

- Destination des coupes de bois 2021 (état d'assiette) :

La Commission avait émis un avis favorable à la proposition exposée par l'ONF.

Après délibération, le Conseil Municipal de Ventron, à l'unanimité, donne son accord pour la destination des bois présentée, soit coupe des parcelles 66 et 93 pour un total de 507 m³.

- Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2020 :

Le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité tous les comptes de gestion 2020 établis par la Trésorerie de CORNIMONT, qui présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs 2020.

- Approbation des comptes administratifs 2020 : commune, forêt, eau, assainissement, et les lotissements :

M. Christian CUNY donne lecture de tous les comptes administratifs 2020, ces documents budgétaires ont été étudiés lors de la commission finances du 16/03/2021

Madame le Maire quitte la salle des délibérations, et Monsieur Patrick KESSLER, premier adjoint, propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal, ADOPTE à l'unanimité les comptes administratifs 2020, qui se présentent ainsi :

- COMMUNE

	Prévu (€)	Réalisé (€)
Dépenses de fonctionnement	1 215 692.53	998 807.19
Recettes de fonctionnement	1 215 692.53	1 132 426.75
Excédent exercice 2020		133 619.56
Excédent antérieur reporté		166 063.63
Excédent à affecter		299 683.19
Dépenses d'investissement	511 990.74	211 815.15
Recettes d'investissement	511 990.74	485 980.28
Déficit investissement exercice 2020		274 165.13
Déficit antérieur reporté		- 6 574.97
Excédent total d'investissement		267 590.16

- FORET

Dépenses de fonctionnement	199 246.29	125 749.57
Recettes de fonctionnement	199 246.29	166 358.08
Déficit exercice 2020		40 608.51
Excédent antérieur reporté		84 734.29
Excédent total de fonctionnement		125 342.80
Dépenses d'investissement	25 365.82	0.00
Recettes d'investissement	25 365.82	0.00
Excédent exercice 2020		0.00
Excédent antérieur reporté		25 365.82
Excédent total d'investissement		25 365.82

- EAU

Dépenses d'exploitation	206 214.83	163 047.49
Recettes d'exploitation	206 214.83	154 347.78
Déficit exercice 2020		- 8 699.71
Déficit antérieur reporté		- 22 156.83
Déficit total d'exploitation		- 30 856.54
Dépenses d'investissement	251 037.89	113 780.43
Recettes d'investissement	251 037.89	138 232.69

Excédent exercice 2020		24 452.26
Excédent antérieur reporté		112 797.89
Excédent total investissement		137 250.15

- ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	141 165.97	84 535.12
Recettes d'exploitation	141 165.97	115 728.89
Excédent exercice 2020		31 193.77
Excédent antérieur reporté		27 449.97
Excédent total exploitation		58 643.74

Dépenses d'investissement	502 700.81	281 104.96
Recettes d'investissement	502 700.81	351 250.83
Excédent exercice 2020		70 145.87
Déficit antérieur reporté		- 156 251.83
Déficit total investissement		- 86 105.96

- LOTISSEMENT « LES ESSARTS DU PLANOIS - HAUT DE LA BRUCHE »

Dépenses de fonctionnement	108 764.11	4 166.67
Recettes de fonctionnement	108 764.11	29 116.67
Résultat de l'exercice		24 950.00
Excédent de fonctionnement reporté		9 175.11
Excédent total de fonctionnement		34 125.11

Dépenses d'investissement	83 864.49	0.00
Recettes d'investissement	83 864.49	0.00
Résultat de l'exercice		0.00
Déficit antérieur reporté		- 22 714.49
Déficit total d'investissement		- 22 714.49

- LOTISSEMENT « LA ROCHE DES CAVES »

Dépenses de fonctionnement	133 305.00	7 980.00
Recettes de fonctionnement	133 305.00	7 980.00
Résultat de l'exercice		0.00

Dépenses d'investissement	85 880.00	7 980.00
Recettes d'investissement	85 880.00	7 980.00
Résultat de l'exercice		0.00

Déficit investissement reporté		- 7 980.00
Déficit total investissement		- 7 980.00

- **LOTISSEMENT EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS**

Dépenses de fonctionnement	307 600.00	14 805.00
Recettes de fonctionnement	307 600.00	14 805.00
Résultat de l'exercice		0.00
Dépenses d'investissement	74 805.00	14 805.00
Recettes d'investissement	74 805.00	14 805.00
Résultat de l'exercice		0.00
Déficit d'investissement reporté		-14 805.00
Déficit total d'investissement		-14 805.00

A l'issue de ce vote, Madame le Maire rejoint la salle des délibérations.

- **Reversement de l'excédent du budget forêt vers le budget commune**

Le Conseil Municipal, vu la situation du budget annexe de la forêt et l'excédent que ce budget présente au compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant que le budget primitif 2021 de la forêt est excédentaire,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de reverser au budget communal de l'exercice 2021, article 7551, la somme de **59 216.75** provenant du budget annexe de la forêt.

- **Affectation des résultats 2020 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2020 des différents budgets de la façon suivante :

BUDGETS	RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2020 A AFFECTER (001)		REPORT A NOUVEAU A LA SECTION FONCTIONNEMENT DU BP 2021
	DEFICIT	EXCEDENT	
FORET	0	25 365,82	125 342,80
EAU		137 250,15	- 30 856,54
ASSAINISSEMENT	86 105,96		58 643,74
Loti roches des caves	7 980,00		-
Loti sorbiers	14 805,00		-
Essart planois	22 714,49	0	34 125,11
COMMUNE		267 590,16	237 683,19

- **Vote des taxes directes locales 2021**

Madame le Maire expose le courrier de la DGFIP adressé à toutes les communes du département et indiquant qu'à partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recette de Taxe d'Habitation, le produit de la Taxe Foncière Propriété Bâtie perçu en 2020 par le département sur leur territoire.

Chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de TFPB (25,65%), qui viendra s'additionner au taux communal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données par Madame le Maire, décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021, soit

. Taxe foncière sur le bâti	11,91 % + 25.95% soit 37.56 %
. Taxe foncière sur le non bâti	12,73 %
. Contribution foncière entreprises	16,44 %

- **Vote des budgets primitifs 2021 : commune, forêt, eau, assainissement, et les lotissements**

M. CUNY présente les budgets primitifs pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal, Vu l'avis de la commission des finances du 16/03/2021, VOTE à l'unanimité les divers budgets primitifs 2021 qui se présentent ainsi :

COMMUNE

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 436 915,94 €
Dépenses et recettes d'investissement	729 966.10 €

FORET

Dépenses et recettes de fonctionnement	285 471.55 €
Dépenses et recettes d'investissement	51 365.82 €

EAU

Dépenses et recettes d'exploitation	212 036.54 €
Dépenses et recettes d'investissement	217 630.15 €

ASSAINISSEMENT

Dépenses et recettes d'exploitation	250 023.74 €
Dépenses et recettes d'investissement	272 085.96 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « EXTENSION CHEMIN DES SORBIERS »

Dépenses et recettes de fonctionnement	307 600.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	74 805.00 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « ESSARTS DU PLANOIS »

Dépenses et recettes de fonctionnement	79 125.11 €
Dépenses et recettes d'investissement	62 714.49 €

BUDGET DU LOTISSEMENT « ROCHE DES CAVES »

Dépenses et recettes de fonctionnement	133 305.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	85 880.00 €

- **Avis sur demandes d'acquisition de terrains :**

Mme Nadia VALENTIN, deuxième adjointe, relate les débats de la commission foncier/urbanisme du 19/03/2021 durant laquelle plusieurs demandes d'acquisition de terrains ont été étudiées.

- Achat de la parcelle AK n°102 pour 361 m² en vue de régulariser un garage et un assainissement non collectif. La commission a émis un avis favorable.
- Achat de la parcelle AK n°101 de 1206 m² pour laquelle un projet de construction n'aurait pas lieu avant plusieurs années. La commission a émis un avis défavorable, ce terrain pouvant être vendu pour un projet qui se ferait plus rapidement.

- c) Achat de terrain parcelle AI n° 760/761/766 pour respectivement 1202 m²/745m²/57m² soit 2004 m² au total pour un jeune couple qui souhaite s'installer et fonder une famille à Ventron. La commission a émis un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de suivre les avis de la commission et se prononce

- pour la vente de la parcelle AK n°101 pour 361 m²,
- pour la vente de la parcelle AI 760/761 et 766 pour une surface de 2004 m²,
- contre la vente de la parcelle AK n°101 de 1206 m²,

et autorise Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

- **Questions et informations diverses :**

- a) Retraite d'un agent administratif au 1^{er} juillet prochain. L'annonce de recrutement décrivant les différentes missions est en ligne sur emploi-territorial.fr.
- b) Accueil d'une stagiaire du centre de gestion qui suit une formation au métier de secrétaire de mairie sur la période du 30/03 au 30/06. Action qui n'engage en rien la commune.
- c) Plan de relance national d'une partie des peuplements de la forêt : M. BRYLKA explique que l'ONF propose adhésion au plan de relance pour les communes aux forêts sinistrées. Considérant que Ventron n'est pas la commune la plus durement touchée et qu'il est plus judicieux de gérer en interne la restructuration de la forêt communale, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas adhérer et choisit de laisser la priorité aux communes qui en ont le plus besoin.
- d) Clause anti spéculative lors de vente de terrain : Mme VALENTIN a pris contact avec le notaire de Cornimont. Ce type de clause ne peut être appliquée que pour du terrain nu, elle devient caduque dès lors qu'il y a construction.
- e) La possibilité de louer le logement handicapé doit être étudiée.
- f) Mme le Maire remercie tous les conseillers qui s'investissent dans les divers dossiers communaux.
- g) AG du musée du textile : Mme le Maire y a participé, le budget est équilibré mais si la crise continue il faudra peut-être débloquer la subvention « en cas de besoin » prévue.
- h) La pétanque véternate a demandé le prêt du minibus.
- i) Question de M. Charly JEANDEL sur la perception de la taxe de séjour. Mme le Maire répond que le tourisme est une compétence intercommunale. C'est la communauté de communes qui est chargée du recouvrement de cette taxe.

La séance est levée à 20h20

A Ventron, le 25/03/2021

Le Maire,
B. VANSON

